



EXTRAIT du registre des Actes de Mariage

Des Signeris, *1^{er} arrondissement de Paris*
 1845

Le vingt sept octobre mil huit cent quarante cinq,
 à une heure après midi, en l'hôtel de la mairie (du
 premier arrondissement de Paris, a été publiquement prononcée le
 mariage suivant

ÉTAT CIVIL.

Il est dû pour le présent
 extrait,

SAVOIR :	
Timbre.....	fr. c. 1 50
Droit d'expédition...	1 50
TOTAL...	3 »

NOTA. La légalisation coûte
 0,25 c. en sus des frais
 ci-dessus.

acte de Mariage de Maximilien Joseph
 Auguste Eledore Emile Marie Esprit Antoine
 Marquis Des Signeris, propriétaire, né à Paris le
 quinze janvier mil huit cent treize, demeurant au
 nœuf de mathurin 78, de ces arrondissements fils majeur
 de Anne Louis Jean Baptiste Eledore Comte Des
 Signeris, décédé, et de Antoinette Marie Anne
 Françoise Eléonore Elisabeth Esprit Christian Guillaume
 Jacqueline Nicolas De Chastellier Damesnil, de
 veuve, propriétaire, âgée de cinquante sept ans, demeurant
 commune de Brocure (Somme) présente et consentante,
 remariée à Jean Baptiste Joseph Philbert vicomte
 D'Hervilly, propriétaire, demeurant susdite
 et de Marie Auguste Henriette Esprit
 De Bertinval sans profession, née à Breffolles
 Allier, levinge deux juillet mil huit cent vingt huit
 demeurant avec sa mère à Paris rue de la source de
 mathurin 30, de ces arrondissements fille mineure de Marie
 Marie Esprit De Bertinval décédé, et de Anne
 Laurence D'origny de veuve, propriétaire, âgée de

Handwritten notes and signatures on the left margin.

quarante cinq ans présente & consentante
Le acte préliminaire sur la publication du
présent mariage fait en cette mairie le dimanche
dix neuf octobre courant seulement à midi, y affiché
suivant la loi sans opposition la dispense de seconde
publication accordée par M^r le procureur du Roi en date du
vingt deux octobre courant, le acte de naissance de Epoux, ceux
de décès de leur père & de toutes les autres pièces paraphées aux
termes de la loi qui demeureront annexées aux registres, il
a été fait lecture ainsi que du chapitre du code civil de
droit en dernier respectif de Epoux

Le dit Epoux présentent ou alternativement déclaré prendre
en mariage l'un Marie Auguste Bernicte l'honneur
de Bertinval, l'autre Maximilien Joseph Auguste
l'honneur Emile Marie Esprit Antoine marquis Des
Ligneris

En présence de Jean Baptiste Joseph Philbert vicomte
d'Hervilly, propriétaire chevalier de St Louis & de la légion d'honneur
âgé de cinquante cinq ans demeurant (Somme) Beaupire
l'Epoux, Jean Marie Louis Ernest Le Roy comte de Hallengre
propriétaire âgé de trente sept ans demeurant rue de la place
cousin de l'Epoux, le cousin de l'Epoux, Antoine Charles
comte de Montreuil propriétaire, âgé de soixante huit ans
demeurant rue du Mont-Thabor 40, Napoléon Charles
marquis de Bréhan propriétaire, âgé de quarante ans
demeurant rue de Ponthieu 46, tous deux cousins et tuteurs de
l'Epouse — après qu'il nous a été déclaré l'acte de naissance
de la légion d'honneur maire du premier arrondissement de Paris, président
la fonction d'officier de l'Etat civil, avoir produit au nom de

la loi que le dit Epoux pour lui au mariage, et au le
Epoux leur mère et le témoin signé avec nous après lecture
dite — signé: Le M^{re} Des Ligneris, M. J. A. L. E. M. L. L.
M. A. B. Thouron de Bertinval, C^{te} d'Herbilly, née de
Chastellier du mesnil, et L. d'Origny, Leste d'Herbilly,
Le Roy C^{te} Ernest de Valanglun, C^{te} de Montcuil;
M^{re} de Bréhan

& Cothenet

Présent pour nous dresser en vertu du Tribunal de
première instance du Département de la Seine, comme
Tribunal des Epoux, second Instance.
Au Greffe situé au Palais de Justice à Paris, ce 21 juin 1891

la tierce
M^{re}

[Signature]

Donné, après lecture par M. le Président du Tribunal
de première instance du Département de la Seine,
certificat que la Signature ci-dessus est celle de
Greffier.



et le Tribunal en foi de quoi nous avons fait apposer
la signature du Greffier.

Signé: M^{re}

Un arrêt rendu par la Cour d'Appel de Paris le dix-huit
d'octobre mil huit cent quatre-vingt dix, et transcrit
sur les registres de mariage du huitième arrondissement
de Paris, le douze juin mil huit cent quatre-vingt
onze, a prononcé le divorce des époux Des Ligneris
et Thouron de Bertinval, dont l'acte de mariage
est ci-contre.

Paris le 21 juin 1891

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE

(POUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL)

LE CONSEILLER DE PRÉFECTURE DÉLÉGUÉ

[Signature]

Pour copie conforme

Paris, le 25 AOUT 1970

LE DIRECTEUR DES SERVICES D'ARCHIVES DE PARIS
Pour le Directeur des Services
d'Archives de Paris
le Conservateur

